

RAPPORT
N° 2013/O1/014

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2013

REUNION DES 7 ET 8 FEVRIER

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

**HABILITATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE
CORSE A SIGNER ET A EXECUTER LA MISE A DISPOSITION DE LA
VILLE DE BASTIA D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE BD 68
ACQUISE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR
SAMPIERO CORSO – R.N. 193**

COMMISSIONS COMPETENTES : COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**INFRASTRUCTURES, ROUTES ET TRANSPORTS****CONTRAT ADMINISTRATIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE DE LA
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE RELATIF A LA PARCELLE BD 68
SITUEE A BASTIA ACQUISE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT
DU CARREFOUR SAMPIERO CORSO
ROUTE NATIONALE 193**

Dans le cadre des opérations d'aménagement réalisées par la Direction Générale Adjointe aux Infrastructures et Transports, la Collectivité Territoriale de Corse est parfois sollicitée par des demandes d'occupation des parcelles qu'elle a acquises par voie amiable ou par voie judiciaire dans le cadre des procédures réglementaires de DUP et d'expropriation.

Ces parcelles sont classées dans le domaine privé de la Collectivité faute de pouvoir justifier d'une affectation à l'opération routière prévue et compte tenu de leur non inscription au cadastre en domaine public.

Par délibération n° 07/154 AC en date du 26 juillet 2007, l'Assemblée de Corse s'est prononcée favorablement sur le principe de l'occupation temporaire de ce domaine privé de la Collectivité Territoriale de Corse par la signature d'un contrat administratif de location, stipulant des clauses exorbitantes de droit commun, dont le loyer annuel est estimé par France Domaine.

Monsieur le Maire de Bastia a sollicité, par courrier en date du 14 septembre 2012 l'acquisition de la parcelle BD 68 issue des acquisitions effectuées pour la réalisation du carrefour Sampiero Corso. L'intention de la Ville est de créer un aménagement paysager ainsi qu'un site panoramique avec vue sur la citadelle.

Cependant au regard du projet poursuivi par la Collectivité Territoriale de Corse de construction d'une halte ferroviaire multimodale en relation avec celui du port de la Carbonite et de l'emprise nécessaire pour créer la liaison piétonne avec la ville, il ne peut être envisagé qu'une mise à disposition d'une partie de la parcelle BD 68 (2 317m²). La vente en l'état étant impossible.

Une convention de mise à disposition de la partie non utilisée de la parcelle BD 68 (2 317m²) pour l'aménagement du carrefour a donc été proposée à la commune (elle est jointe à ce rapport).

La Ville de Bastia procèdera à l'aménagement paysager de la parcelle en ayant au préalable associé les Services Techniques de la Collectivité Territoriale de Corse afin de prendre en compte le projet de celle-ci décrit ci-dessus.

A cet effet, la Collectivité Territoriale de Corse fera établir par un géomètre un plan parcellaire faisant apparaître la partie mise à disposition et celle conservée pour la réalisation à terme de la halte ferroviaire et de la liaison piétonne.

Considérant l'intérêt public de cette occupation, il est envisagé de déroger aux modalités d'occupation approuvées par l'Assemblée de Corse le 26 juillet 2007 en mettant à disposition de la Ville de Bastia à titre gratuit le terrain.

En contrepartie de cette gratuité, la commune accepte de prendre les lieux en leur état actuel et réalise sous son entière responsabilité les études et les travaux d'aménagement en associant les Services Techniques de la Collectivité Territoriale de Corse.

La Collectivité Territoriale de Corse avisera la Société «le chalet Esso» de la mise à disposition du terrain au profit de la Ville de Bastia et demandera à cette dernière bénéficiant d'une occupation à titre précaire de libérer les lieux.

CONCLUSIONS

En conséquence, je vous propose :

- 1) **D'APPROUVER** la mise à disposition de la Ville de Bastia, à titre gratuit, d'une partie d'environ 2 317m² de la parcelle BD 68 laquelle sera utilisée aux fins d'un aménagement paysager de qualité de la création d'un site panoramique avec vue sur la citadelle de Bastia,
- 2) **DE M'AUTORISER** à signer et exécuter la convention de mise à disposition de la Ville de Bastia d'une partie de la parcelle BD 68, annexée à la présente,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

★★★★
★★★
★

DOCUMENTS